

2022/26/10/15

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022**

**Date de convocation :**  
20/10/2022

**Convocation affichée le :**  
20/10/2022

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**  
**Présents : 21**  
**Procuration (s) : 6**  
**Votants : 27**

Reçu en Préfecture de  
VANNES le .....

Certifié exécutoire le 9 NOV. 2022  
Publié ou notifié le .....

A GOURIN, le.....  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**  
*Pas de site internet*

**L'an deux mille vingt-deux** à vingt heures trente minutes, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, LE COROLLER Marie-Ange, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à LE FUR Françoise, LE COROLLER Marie-Ange à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à TROALEN Anne, PERON Matthieu à PHILIPPE Jean-Luc, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**15- ACQUISITION BÂTIMENT CADASTRÉ AT 350 ET AT 351, 17 PLACE STENFORT**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'acquisition d'un bâtiment cadastré AT 350 et AT 351, sis 17 place Stenfort, propriété de la Banque CIC OUEST.

L'offre de vente, avant négociation, s'élève à 220 000 € plus frais de notaire à la charge de l'acquéreur (la commune).

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'une opération pour laquelle le montant global de l'acquisition envisagée est égal ou supérieur au seuil de 180 000 €, les communes sont soumises à la consultation réglementaire obligatoire du Domaine.

C'est pourquoi, le Pôle d'évaluation domaniale a été saisi le 20 octobre 2022.

VU le plan du bâtiment cadastré AT 350 et AT 351,

VU l'avis du Domaine en date du 25 octobre 2022 communiqué à l'ensemble du conseil municipal le 26 octobre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DONNE un accord de principe pour l'acquisition du bâtiment cadastré AT 350 et AT 351, sis 17 place Stenfort et propriété de la Banque CIC OUEST.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 26 octobre 2022



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.